

Actuellement, les water-closets, avec chasse d'eau, chauffage et électricité, ainsi que le papier de toilette doux, font partie intégrante du logis et du confort. Il n'en a pas toujours été de même.

Chaque famille ou presque, possédait un cacatire, en général érigé dans le jardin ou à l'extrémité d'une cour. Même par froid rigoureux il fallait traverser cet espace pour s'y rendre. (La nuit on utilisait le pot de chambre ou on allait à l'écurie).

Comme les greniers, ces petites bâtisses étaient indissociables de l'environnement rural de nos aïeux.

Une grande fosse était creusée dans le sol et l'on disposait l'édifice au-dessus. C'était une cabane en bois (plus tard en ciment). La porte garnie d'une petite lucarne carrée, ou encore en forme de losange, de cœur, de trèfle... permettait de voir sans être vu, et remplissait le rôle de ventilation ! A l'intérieur des planches assemblées formaient un siège avec un gros trou ouvert directement sur la fosse. Le calendrier accroché à un clou était facultatif tandis que le papier journal était indispensable ! On ne peut pas dire que c'était toujours "un endroit où le roi va seul", car nous rencontrions parfois des sièges pour deux personnes c'est-à-dire avec deux cavités. Généralement, on conservait la partie en bois ôtée lors de la découpe du trou, ce qui permettait de confectionner un couvercle, ancêtre de l'abattant d'aujourd'hui.

Chez Padon, à Faucigny, existent encore des cacatires en très bon état, pour cinq personnes, avec deux trous de chaque côté perpendiculairement à la porte d'entrée et un plus petit avec un siège plus bas pour un enfant. L'explication m'a été donnée par le propriétaire. Pour les travaux de sa ferme, le grand père embauchait des valets à l'année et une quinzaine de mollardiers (ouvriers agricoles, saisonniers qu'on recrutait sur la Place du Mollard à Genève).

On ne perdait pas de temps et c'était nettement plus attrayant à quatre que seul !

En général, couverte en tôles ondulées, en tuiles ou en ardoises, cette construction rudimentaire ne nécessitait pas les services d'un artisan, les chefs de famille économes, ingénieux et travailleurs se chargeant eux-mêmes de ce genre d'édification.

A Contamine, il en reste une douzaine encore debout dont quelques unes, sont utilisées occasionnellement, en complément aux toilettes intérieures, lorsque l'on effectue des travaux à l'extérieur..

Un plan de l'ancienne "maison des Sœurs" datant de 1865, lors de transformations au bâtiment, montre les latrines des filles à l'est à cinq mètres de l'angle de ladite maison.

Dans les "chroniques" des Pères Rédemptoristes, en 1876, on apprend l'édification de : "lieux à côté de la petite maison des tailleurs. (Bâtiment d'entrée actuel). Cette construction était de toute nécessité à cause des personnes du sexe qui viennent voir les élèves du Juvénat et que la règle nous défend de laisser pénétrer à l'intérieur de la maison ..."

Les anciens Contaminois se souviennent de ces cabinets situés de l'autre côté de la voie, au bord du ruisseau de Perraz qui traversait le chef-lieu de la commune.

Qu'en était-il à ce sujet chez les notables dans les communautés urbaines ? Nous nous référons à l'excellent ouvrage de Jean NICOLAS : "La Savoie au 18ème siècle - Noblesse et bourgeoisie - Maloine". Lors de la description d'un logement, on y peut lire que "l'aménagement des nécessaires au bout des galeries (extérieures) posait de redoutables problèmes de salubrité et de voisinage .."

"...le bourgeois luttait d'abord pour affermir sa position, défendre ses intérêts, consolider son influence locale. La passion de la propriété se cristallisait souvent autour de brouilles de voisinage, droit de passage, écoulement des latrines ...

"D'après les plan des presbytères, on constate la recherche de l'hygiène dans le traitement des latrines, à présent intégrées à la demeure, mais isolées le plus possible de la partie d'habitation par une paroi et un couloir d'accès ; si l'on ignore encore l'usage de la soupape et du siphon, l'on s'efforce d'améliorer le système de ventilation ; en 1750, le comte de Conzié, explique ce qu'il pense faire pour adapter à ses aiselements une conduite d'aération prolongée jusqu'au niveau des cheminées : "par ce moyen, je pense qu'ils ne pueront point".

"A travers les statuts de police urbaine, il est possible de suivre le recul des limites du supportable dans les mentalités : dégager les rues, éviter les jets d'immondices, aménager des *lieux communs*."

" ..on se déchire ouvertement en faisant retentir des brouilles dans l'opinion et jusqu'à la Cour. Le roi lui-même est pris à témoin pour régler une affaire de latrines qui oppose longuement deux bourgeois d'Aix. On supplie le souverain "de daigner par un effet de ses grâces spéciales mander au Sénat de trancher la contestation au cloaque dont il s'agit."